

OSAC diffuse le premier cours en ligne sur le nouveau règlement (UE) 2019/1383

Le 18 décembre 2019, OSAC publie sur son site internet le premier module du MOOC (Massive Open Online Course) élaboré pour former les personnes concernées par les nouveautés induites par le règlement (UE) 2019/1383 applicable le 24 mars 2020.

Dans le cadre de sa mission de service aux acteurs de l'aviation civile, OSAC met à leur disposition un outil pour les aider à appréhender et comprendre la nouvelle réglementation. Conçu comme une introduction générale, ce premier module de formation présente la nouvelle structure du texte réglementaire et les grandes lignes des évolutions qui vont avoir un impact sur le fonctionnement et les activités des organismes agréés de maintenance et de gestion du maintien de la navigabilité et sur le suivi de navigabilité des aéronefs par les exploitants et propriétaires.

Accessible d'un clic à partir de la page d'accueil du site www.osac.aero, le cours dure environ une heure et peut être suivi en plusieurs fois.

Quatre modules complémentaires consacrés à chacune des annexes du nouveau règlement seront mis en ligne selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Partie-M : mi-janvier 2020
- Partie-ML : fin janvier 2020
- Partie-CAMO : début février 2020
- Partie-CAO : mi-février 2020

En fonction de son activité chacun pourra moduler sa formation en ligne selon cinq parcours :

- Introduction + Partie-CAO + Partie-ML,
- Introduction + Partie-CAO + Partie-ML + Partie-M,
- Introduction + Partie-CAMO + Partie-M,
- Introduction + Partie-CAMO + Partie-M + Partie-ML,
- Introduction + Partie-ML

Ces formations sont en accès libre pour le personnel d'OSAC et pour tous les personnels des organismes disposant d'un agrément délivré par OSAC.

A propos d'OSAC

OSAC, filiale du groupe Apave, est habilitée par arrêté ministériel pour réaliser le contrôle technique de l'aviation civile. En tant que partie de l'Autorité, OSAC délivre, limite, suspend et retire les agréments des organismes de production, de maintenance, de gestion du maintien de la navigabilité et de formation à la maintenance, émet les documents de navigabilité des aéronefs et les licences de mécanicien aéronautique.

Contact Presse :

Nadia ROBERT
Secrétaire Générale

Tél : 01 41 46 10 73 - nadia.robert@osac.aero

OSAC SAS (Organisme pour la sécurité de l'aviation civile)

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € - R.C.S. Nanterre 523 329 837 - APE 7490B

Siret : 523 329 837 000 26 - N° TVA intracommunautaire : FR 00 523 329 837

14, boulevard des Frères Voisin – Immeuble Zénéo – 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex – France

Tél. : 33 (0)1 41 46 10 50 – Fax : 33 (0)1 46 42 65 39 - www.osac.aero